



Association agréée - Arrêté du 4 octobre 1982

Le 18 janvier 2011

## **BULLETIN D'INFORMATION**

### **PROJET DE POLE DE BIOLOGIE MARINE**

Cher adhérent, cher ami,

Au nom du bureau de l'ASSA je vous adresse d'abord mes meilleurs vœux pour 2011.

La Ville d'Arcachon prépare une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin d'implanter les futurs, pôle de biologie marine et aquarium sur le Petit Port d'Arcachon.

Ce projet implique :

- une période de concertation : dossier d'information et registre des observations du public (de mi novembre 2010 à mars 2011 environ)
- une enquête publique (avril Mai 2011)
- un rapport du commissaire enquêteur (1 mois au plus tard après la clôture de l'enquête)
- une délibération du Conseil Municipal pour approuver la révision simplifiée (juin juillet 2011)

Nous en sommes aujourd'hui à la période de concertation

Au cours de la réunion publique d'information du 17 novembre 2010 au Palais des Congrès nous avons :

- attiré l'attention de Monsieur le Maire sur l'impact négatif qu'aurait un immeuble de 20m de haut et de 3800m<sup>2</sup> d'emprise au sol implanté dans le site du Petit Port.
- exprimé intérêt de faire le maximum pour implanter le projet dans un site moins vulnérable.

En effet, même construit sur pilotis et doté d'une architecture exceptionnelle, par sa taille, cet immeuble restera une atteinte au patrimoine paysager d'Arcachon.

Dans le cadre de la phase de concertation publique, l'Université et la Ville d'Arcachon ont accepté de revoir avec l'ASSA, la faisabilité d'implantation du projet au port de pêche/plaisance Quai Goslar en profitant de l'aménagement d'un prochain "pôle de nautisme".

Une première réunion a eu lieu le 17 décembre 2010. Elle a permis de fixer le cadre de l'étude (objectif, programme, environnement technique et juridique).

Une deuxième réunion a eu lieu le 07 Janvier 2011. Plus technique elle a permis de définir une implantation dans la zone de la station de lavage/Aviron en intégrant le projet en cours d'un "pole de nautisme" (zone shipchangers - aire de carénage stockage à sec)

Cette approche spatiale sera complétée par

- une étude de faisabilité fonctionnelle pour le bâtiment (faite par l'Université)
- une étude de faisabilité administrative et juridique (faite par la Ville et/ou l'Université)

L'implantation au Quai Goslar oblige à relocaliser le bâtiment de l'Aviron et l'aire de parking bateaux qui se trouve derrière. Elle relève par ailleurs du PLU de La Teste de Buch.

Enfin nous avons informé le Conseil Général en charge des ports de la Gironde, de l'étude en cours et sollicité une rencontre pour avoir son avis.

Tous les résultats seront présentés et évalués lors d'une troisième réunion avec l'Université et la Ville d'Arcachon, prévue le 20 Janvier 2011.

Nous vous tiendrons informés sur la suite

Dans l'attente je vous recommande vivement d'aller consulter le dossier d'information à la disposition du public à l'Urbanisme (Mairie d'Arcachon) et d'inscrire vos observations dans les registres prévus à cet effet.

Ces registres seront pris en compte par le commissaire enquêteur.

Par son importance pour la Ville d'Arcachon, son ampleur et son impact sur le site, ce projet concerne tous les Arcachonnais, il vous appartient d'en informer largement votre entourage.

Sincères salutations et à bientôt

Bernard PLAN

## **NOTE**

Pour compléter votre information, si vous n'avez pas pu vous rendre à la Mairie, nous vous joignons les images d'insertion volumétrique extraites du document public de concertation de la Ville d'Arcachon.



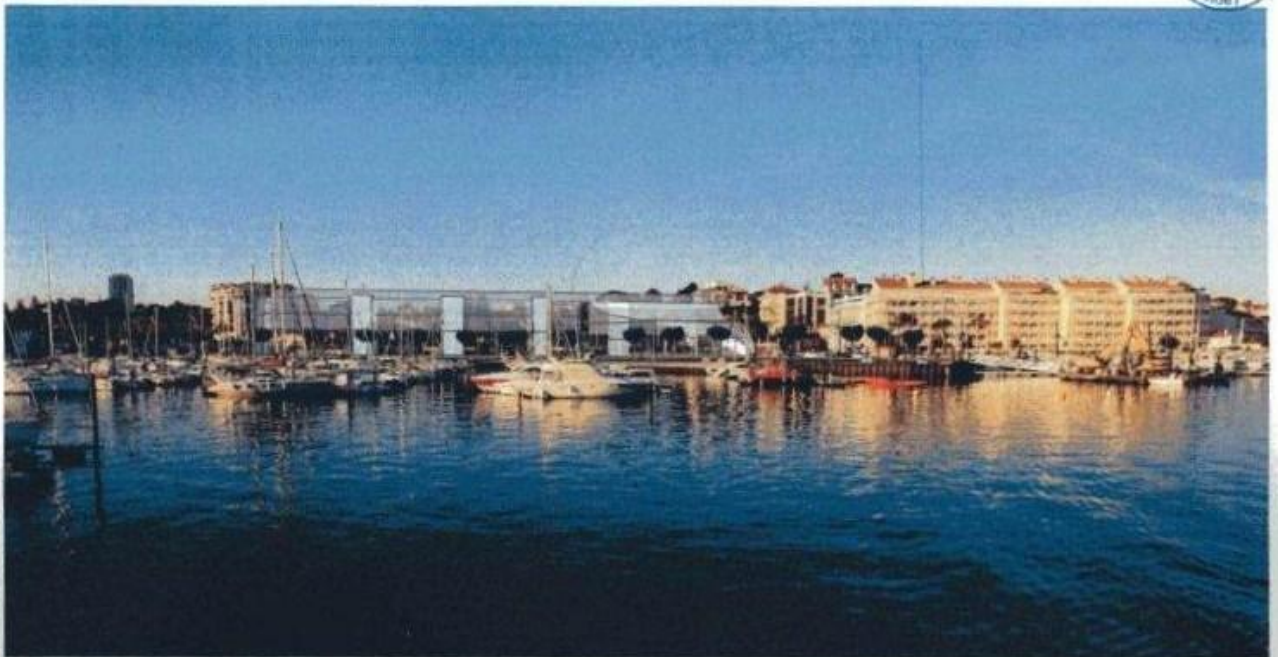
Insertion du volume du projet depuis le boulevard de la Plage



Insertion du volume du projet depuis la rue des marins



Insertion du volume du projet depuis le Port de Plaisance



Insertion du volume du projet depuis le plan d'eau du Port



Insertion aérienne du volume du projet